

BÉNIN

GÉNÉRALITÉS

Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie** : 115 762 km²
- **Population** : 6,736 millions d'habitants. Population formée d'une quarantaine d'ethnies (Fon, Yorouba, Adja, Baribas, Peuls, Sombas). Langue officielle : le français. Langues locales : Fon, Yorouba, Dendi. Part de la population urbaine : 43,8 % ; densité : 58,2 habitants/km². Taux de croissance démographique en 2003 : 2,7 %.
- **Principales villes** : Porto-Novo (capitale administrative, 200 000 hab.), Cotonou (capitale économique, 750 000 hab.), Djougou (132 000 hab.), Parakou (120 000 hab.).
- **Régime politique** : M. Mathieu Kérékou, qui a dirigé le pays de 1972 à 1991, a été élu Président de la République le 18 mars 1996, puis réélu pour un nouveau mandat de 5 ans, le 22 mars 2001. L'Union pour le Bénin du Futur (UBF), coalition des partis politiques de la mouvance présidentielle, a remporté 62 % des sièges de conseillers municipaux lors des élections municipales de janvier 2003. L'UBF a également obtenu la majorité des sièges à l'Assemblée nationale (61 %) à l'issue des élections législatives de mars 2003.

Économie

- **PIB par habitant** : USD 530,2 (2003)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	36 %	14 %	50 %
Population active	54 %	10 %	36 %

Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	50,6	Population en deçà du seuil de pauvreté* :	nd
Taux de mortalité infantile :	9,3 %	Indicateur de dévelop. Humain – Classement :	161 ^{ème} /177
Taux alphabét. des adultes :	39,8 %	APD reçue par habitant (versements nets) :	USD 33,6

* (moins de un dollar par jour)

Source : PNUD – Rapport mondial sur le développement humain 2004 (données 2002)

Accords internationaux

La République du Bénin est membre de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté des États sahélo-sahariens (Cen-Sad) et du Conseil de l'Entente.

Relations avec la Communauté financière internationale

Le 17 juillet 2000, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la mise en place d'un programme triennal pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), couvrant la période 2000-2003, d'un montant total de USD 37 millions. Le 24 mars 2003, le Conseil d'administration du FMI a reconduit d'un an ce programme jusqu'au 31 mars 2004, avec un décaissement supplémentaire de USD 2 millions. Un nouveau programme appuyé par une FRPC devrait probablement être conclu entre les autorités béninoises et le FMI dans le courant du second semestre 2004.

ACTIVITÉ

L'économie béninoise, qui a connu en 2003 un taux de croissance du PIB réel de 4,4 % identique à celui de 2002, repose traditionnellement sur deux domaines : le secteur agricole, principalement la production cotonnière et le commerce de réexportation à partir du Port autonome de Cotonou (PAC). Malgré des indicateurs macroéconomiques satisfaisants, les principaux secteurs économiques ont connu en 2003 des évolutions négatives pour l'avenir, comme le secteur cotonnier qui a enregistré un recul de sa production pour la campagne 2002/2003.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée essentiellement par l'investissement (+ 18,5 %). L'investissement privé, notamment immobilier, est concentré à Cotonou et connaît un véritable boom qui se traduit par une envolée des prix du foncier. Les investissements publics portent sur les infrastructures routières et sociales. Le taux d'investissement a connu une progression de 2,2 points pour s'établir à 20,6 %.

Comptes nationaux du Bénin				
	<i>(en milliards de francs CFA courants)</i>			
	2000	2001	2002	2003 (a)
RESSOURCES	2 183,6	2 378,1	2 574,9	2 636,6
PIB (au prix du marché)	1 679,7	1 832,0	1 956,3	2 075,6
Importations de biens et services	503,9	546,1	618,6	561,0
EMPLOIS	2 183,6	2 378,1	2 574,9	2 636,6
Consommation Finale	1 493,8	1 635,9	1 796,0	1 784,4
Publique	211,1	224,3	241,1	258,5
Privée	1 282,7	1 411,6	1 554,9	1 525,9
Formation brute de capital fixe *	313,5	360,4	360,5	427,4
Exportations de biens et services	376,3	381,8	418,4	424,8
Taux d'investissement (en %)	18,7	19,7	18,4	20,6
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	4,9	6,2	4,4	4,4
Déflateur du PIB (en moyenne)	4,5	2,7	2,3	1,6
Prix à la consommation en moyenne annuelle	4,2	4,0	2,4	1,5
(a) estimations – (*) y compris variation de stocks				
Source : BCEAO				

Les tensions sur les prix ont été maîtrisées, l'inflation s'établissant, en moyenne annuelle, à 1,5 % (2,4 % en 2002), soit un niveau très en deçà de l'objectif communautaire de 3 % retenu dans le cadre de la convergence régionale. Cette décélération de l'inflation trouve son origine dans l'amélioration de l'offre de céréales et de tubercules après les très bonnes récoltes des campagnes agricoles de ces dernières années.

Le secteur primaire occupe une place déterminante dans l'économie béninoise : il emploie 54 % de la population active et représente 36 % du PIB. La production agricole a connu une forte progression (9,6 % en 2003), principalement l'agriculture vivrière marchande. Cependant, le Bénin n'utilise qu'une partie de son potentiel agricole, le pays disposant de 4,8 millions d'hectares (dont seul 1 million est cultivé) et d'importantes ressources animales et halieutiques sous-exploitées. La production céréalière porte principalement sur le maïs (+ 26 %).

Le manioc qui bénéficie de forts rendements, est devenu le premier produit agricole national (45 % de l'ensemble des productions agricoles) en multipliant par deux son volume de production depuis 6 ans. La dernière campagne 2003-2004 dépasserait les 3 millions de tonnes, mais la tendance à la baisse des prix enregistrée ces dernières années sur le marché béninois indique une saturation du marché local. L'exportation vers le marché régional serait un débouché. La production maraîchère (290 000 tonnes) progresse d'environ 20 % par an mais ne suffit pas à la satisfaction du marché national. Le Bénin a entrepris de diversifier ses productions d'exportations comme la noix de cajou, traitée et conditionnée en Inde, le karité, l'huile de palme qui fut longtemps la principale culture de rente du pays.

L'élevage, essentiellement situé dans le nord, tout en étant relativement développé, demeure insuffisant pour faire face aux besoins, d'autant que les importations de produits congelés en provenance de l'Union européenne représentent une très forte concurrence. Il en est de même dans le secteur avicole où les volailles congelées européennes arrivent sur le marché béninois à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les producteurs locaux.

Parmi les ressources halieutiques du Bénin figure la crevette fraîche, pêchée dans les lacs de la côte, congelée et conditionnée pour l'exportation. Les projets de développement de ce produit d'exportation de haute qualité apparaissent prometteurs.

La campagne cotonnière 2002/2003 a enregistré une production de 337 000 tonnes de coton graine, en recul de 19 % par rapport aux résultats de l'année précédente. La production de coton fibre, de 128 000 tonnes, a été bien inférieure aux prévisions (158 000 tonnes) du début d'année. Ces résultats se placent à contre courant de ceux, en augmentation sensible, du Mali et du Burkina. Cette situation n'est pas imputable à la baisse du prix d'achat au producteur, qui reste élevé par rapport au Burkina ni à la tenue des cours mondiaux du coton qui se sont appréciés de 42 % ces deux dernières années, mais davantage à la désorganisation de l'ensemble de la filière cotonnière, facteur de désengagement de nombreux producteurs.

La libéralisation de la filière coton a débuté en juin 2000 avec la fin du monopole d'achat et de commercialisation du coton-graine par la SONAPRA (Société Nationale de Promotion Agricole). Une nouvelle structure, la CSRP (Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement), a été mise en place et sert d'interface entre les producteurs de coton et les importateurs et distributeurs d'intrants (IDI) d'une part, et les égreneurs, d'autre part. Les IDI fournissent les intrants à crédit (en février) aux groupements villageois (GV) et détiennent de ce fait un droit de préemption sur la production à due concurrence. Une caution solidaire au niveau des GV sert de garantie collective.

Avant le démarrage de la campagne, les égreneurs versent à la CSRP un acompte de 40 % de la valeur du quota escompté (en novembre) qui sert à solder le crédit intrant auprès des banques pour le compte des IDI. La CSRP assure finalement le transport du coton graine vers les usines d'égrenage ainsi que le règlement des flux financiers entre les égreneurs et les producteurs.

En 2003, de sérieux dysfonctionnements ont pesé sur la filière, notamment le non-versement des acomptes par certains égreneurs, qui se sont traduits par la multiplication des conflits et des procès entre les instances de régulation de la filière et les acteurs de celle-ci. Ainsi, la CSRP a eu à connaître d'importants manques à gagner du fait d'impayés de la part de certains égreneurs qui n'ont assuré ni le versement des acomptes de 40 %, ni les règlements des livraisons de coton graine, entraînant le non-paiement des producteurs à la fin de la campagne. De même la récupération des crédits intrants s'est soldée par des impayés croissants, au détriment des producteurs en règle tenus par la caution solidaire d'honorer les dettes collectives.

Principales productions et prix d'achat aux producteurs				
	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004 (a)
Coton graine (<i>milliers de tonnes</i>)	336,6	416,4	337,3	350,0
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	200,0	200,0	200,0	205,0
Tubercules dont :				
Manioc (<i>millions de tonnes</i>)	2,350	2,703	2,452	3,182
Igname (<i>millions de tonnes</i>)	1,742	1,701	1,875	2,002
Céréales dont :				
Maïs (<i>milliers de tonnes</i>)	750,4	685,9	622,1	786,0
Mil/Sorgho (<i>milliers de tonnes</i>)	191,6	200,3	236,1	197,8
Riz Paddy (<i>milliers de tonnes</i>)	52,5	54,9	66,1	54,3
(a) estimations				
Sources : BCEAO, administrations béninoises				

La libéralisation de la filière coton devrait s'achever au second semestre 2004 par la privatisation des actifs de la SONAPRA qui détient encore dix usines d'égrenage d'une capacité globale de 312 000 tonnes. La cession comprendrait obligatoirement dans chaque lot une usine au nord et une usine au sud pour partager les risques équitablement, le sud étant moins favorable à la production.

Par ailleurs, la compétitivité de la filière reste grevée par une surcapacité d'égrenage et des coûts de transport élevés dus à l'obligation faite aux égreneurs, quel que soit leur lieu d'implantation, de traiter à la fois les productions de coton du nord de meilleure qualité et de coton du sud et donc d'assurer les transports entre les zones de production.

Le secteur secondaire, encore embryonnaire, occupe à peine 10 % de la population active et relève pour l'essentiel du domaine de l'agro-industrie (industrie alimentaire, transformation de l'huile de palme) et du textile (coton). Toutes les branches de l'industrie béninoise souffrent des coûts et de la qualité insuffisante des facteurs de production et surtout de la concurrence déloyale des importations frauduleuses.

Seul le secteur des cimenteries connaît un dynamisme certain, lié à celui de la construction immobilière. Le groupe LAFARGE s'est engagé pour plus de EUR 21 millions de 1999 à 2001 dans la rénovation d'une unité bénino-nigériane, devenant ainsi le premier investisseur privé du pays. En tenant compte des activités des deux autres cimenteries, la Société des ciments du Bénin (SCB), entreprise leader, et CIMBÉNIN SA, la capacité totale de production, d'environ 1,2 million de tonnes, est désormais supérieure aux besoins du marché.

Le secteur des huiles de coton est dominé par deux sociétés, SHB-Bohicon, filiale du groupe ivoirien SIFCA et FLUDOR-Bénin SA, filiale d'un groupe irlandais, qui satisfont ensemble 50 % de la demande intérieure soit environ 60 000 tonnes. Ces sociétés souffrent paradoxalement de difficultés d'approvisionnement en graines de coton, très recherchées comme fourrage dans d'autres pays et ne peuvent s'aligner sur le prix du marché international. A cela s'ajoutent les importations frauduleuses d'huiles en provenance notamment du Togo et une fiscalité considérée comme dissuasive par rapport aux produits importés.

Quant à la filière textile, elle connaît une situation de quasi-faillite. Environ 1 % du coton fibre produit au Bénin est utilisé dans les filatures locales. La SITEX, principale unité, a cessé de produire à la fin de l'année 2003 faute d'un accès garanti à la matière première. De plus, les importations de tissus asiatiques à des prix extrêmement bas constituent une concurrence de plus en plus vive.

Les efforts entrepris par les autorités pour encourager la diversification de l'économie, en réponse à la décision, en 2003, des responsables nigériens de restreindre l'accès à leur marché d'une liste importante de produits réexportés à partir du Bénin, correspondent à une nécessité vitale pour l'économie béninoise. La fermeture brutale de la frontière nigérienne a eu des répercussions, à la fois sur les montants d'importations transitant par le Port Autonome de Cotonou (PAC) et sur les recettes douanières. Visant dans une première étape les véhicules d'occasion et progressivement étendues à une quarantaine de produits industriels et artisanaux locaux, ces restrictions portent surtout sur les produits faisant l'objet de réexportation, soit entre 70 et 80 % des importations béninoises. À la différence du port de Lomé, le PAC a peu profité du détournement du trafic ivoirien depuis les troubles en Côte d'Ivoire de septembre 2002. Sa réputation de port cher, difficile d'accès, aux délais trop longs aussi bien pour les déchargements que pour les opérations de dédouanement, sa désorganisation administrative et son insécurité, ont gravement nui à sa compétitivité à un moment où se présentaient les opportunités de capter une partie du fret ne passant plus par Abidjan.

La libéralisation de la manutention portuaire décidée en 1999 pour une période de cinq ans devrait être renouvelée avec les trois opérateurs concernés : le groupe BOLLORÉ, au travers de sa filiale SMTC, qui détient 40 % du marché de la manutention des containers, le groupe MAERSK (32 % des containers) et l'opérateur public Société béninoise de manutention portuaire (SOBEMAP). La manutention du vrac demeure le monopole de la SOBEMAP. Les autorités souhaitent valoriser le potentiel du port en renforçant ses infrastructures - 500 mètres de quais supplémentaires seraient réalisables- et en restaurant sa fiabilité et sa réputation.

La modernisation du secteur de l'énergie doit être engagée depuis plusieurs années. Actuellement la Communauté Électrique du Bénin (CEB), organisme chargé de mettre en œuvre les grands programmes d'électrification du Bénin et du Togo, s'approvisionne en important de l'énergie de Côte d'Ivoire et du Ghana (barrage d'Akossombo) à hauteur de 70 % de ses besoins. La production locale – une centrale hydroélectrique à Nangbéto au Togo et deux turbines à gaz à Lomé et Cotonou – assure le complément. Le plan de développement de la CEB, qui a connu une accélération en février 2004 avec le bouclage de son financement, devrait permettre la réalisation d'investissements majeurs avec la construction d'une centrale hydroélectrique.

FINANCES PUBLIQUES

Le déficit global des finances publiques (en terme d'engagements, dons compris) s'est sensiblement dégradé en 2003, passant de 1,5 % à 2,9 % du PIB, ce qui s'explique par la progression plus importante des dépenses (+ 20,8 %) que des recettes (+ 13,7 %).

Le recouvrement des recettes budgétaires a été satisfaisant, grâce notamment aux efforts des autorités pour améliorer la collecte des droits de douanes et des impôts. Cependant, si les recettes douanières connaissent depuis plusieurs années une augmentation régulière, l'écart entre les prévisions et les réalisations se creuse. Ainsi, l'indice de performance des services douaniers – mesuré par le ratio réalisations nettes/objectifs de recettes – se dégrade depuis 2000, passant de 108 % cette année là à 97,2 % en 2001 puis 95 % en 2002 pour atteindre 93,5 % en 2003. Le taux de pression fiscale est demeuré stable (16,5 % du PIB en 2003 contre 16,3 % en 2002).

Tableau des opérations financières de l'État béninois

(en milliards de francs CFA courants)

	2000	2001	2002	2003 (a)
RECETTES TOTALES	290,4	321,6	328,2	373,3
Recettes	266,2	281,2	318,2	343,9
Recettes fiscales	234,1	247,3	282,5	307,1
Recettes non fiscales	32,1	33,9	35,7	36,8
Dons extérieurs	24,2	40,4	10,0	29,4
DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS	326,2	331,9	357,9	432,7
Dépenses courantes	209,4	231,7	258,9	312,3
Salaires	72,7	79,1	90,1	103,0
Intérêts de la dette publique	14,9	13,2	13,8	12,3
<i>Intérieure</i>	1,9	1,7	1,2	1,0
<i>Extérieure</i>	13,0	11,5	12,6	11,3
Autres dépenses courantes	121,8	139,4	155,0	197,0
Dépenses en capital	116,5	99,8	95,8	122,4
Sur financement interne	29,0	46,7	46,6	62,4
Sur financement externe	87,5	53,1	49,3	60,0
Prêts Nets	0,3	0,4	3,2	- 2,0
SOLDE PRIMAIRE (hors dons) (1)	42,7	15,9	26,5	- 18,5
SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) (2)	- 35,8	- 0,3	- 29,8	- 59,4
ARRIÉRÉS	- 13,0	- 8,3	- 7,3	- 8,0
Arriérés intérieurs	- 13,0	- 8,3	- 7,3	- 8,0
Arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE (BASE CAISSE) (3)	- 48,8	- 18,6	- 37,1	- 67,4
FINANCEMENT	43,8	0,7	51,3	30,3
Financement intérieur	10,0	- 50,9	7,0	- 10,6
Financement bancaire	1,3	- 48,3	11,0	- 1,4
Financement non bancaire	7,3	- 1,3	- 2,3	- 2,0
Autres financements	1,4	- 1,3	- 1,7	- 7,2
Financement extérieur	33,9	51,6	44,3	40,9
Tirages sur emprunts	49,3	55,1	48,3	41,8
Amortissement	- 20,4	- 20,1	- 21,7	- 17,9
Réaménagement de la dette	4,9	16,6	17,8	17,0
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement statistique	- 5,0	- 17,8	14,3	- 37,1
PIB (au prix du marché)	1 679,7	1 832,0	1 956,3	2 075,6
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	15,8	15,3	16,3	16,6
Dépenses courantes	12,5	12,6	13,2	15,0
Solde :				
<i>budgétaire de base (4)</i>	1,6	0,1	0,5	- 1,4
<i>base engagements (dons compris)</i>	- 2,1	- 0,6	- 1,5	- 2,9
<i>base caisse</i>	- 2,9	- 1,0	- 1,9	- 3,2

(a) estimations

(1) Solde primaire = recettes courantes – dépenses courantes (hors intérêts) – dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

(2) Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) – dépenses totales

(3) Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

(4) Solde budgétaire de base = Recettes totales (hors dons) - Dépenses totales (hors investissements financés sur recettes extérieures)

Source : BCEAO

Les dépenses courantes et les dépenses en capital, en augmentation respectivement de 20,6 % et 27,8 %, représentent 20,9 % du PIB. L'augmentation des dépenses courantes s'explique, en partie, par la

progression de la masse salariale (+ 14,3 %) liée aux recrutements d'agents dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Malgré cette évolution, la masse salariale est restée inférieure au plafond de 35 % des recettes fiscales fixé par la Commission de l'UEMOA. Le total des dépenses de santé et d'éducation ne représente plus que 5,2 % du PIB en 2003 (FCFA 106 milliards) contre 6,2 % du PIB en 2001. La forte progression des dépenses en capital reflète le dynamisme des travaux d'infrastructures publiques.

L'État a poursuivi l'apurement de ses arriérés intérieurs qui ont diminué de FCFA 8 milliards. Le besoin de financement a été principalement couvert par tirage sur emprunt extérieur à hauteur de FCFA 41,8 milliards.

En ce qui concerne l'état d'avancement des réformes structurelles, le programme de privatisation n'a pas connu d'avancée particulière en 2003. Concernant la SONAPRA, la cession des quatre lots des usines d'égrenage qui devait être achevée à l'été 2003 a été remise en cause en octobre 2003 et un nouvel avis de préqualification devait être lancé en 2004. La scission de l'Office des Postes et télécommunications (OPT) entre les activités « postes » et celles de « télécommunications » n'est toujours pas effective, retardant d'autant le processus de libéralisation. De même, aucun progrès dans la recherche d'un repreneur de la gestion de l'OCBN (Organisation commune Bénin-Niger) et de son réseau ferroviaire n'a été enregistré en 2003, la rentabilité du projet d'intégration régionale lié à l'extension du rail jusqu'à Niamey et à son interconnexion avec le Mali et le Burkina demeurant à l'étude. La mise en concession est toujours prévue pour décembre 2004.

Le projet de privatisation de la Société Béninoise d'Eau et d'Électricité (SBEE) prévoit toujours la cession de son activité eau (en affermage) et électricité (en concession), mais après plusieurs retards, les autorités ont adopté un nouveau chronogramme pour 2004 : le lancement de l'appel d'offres pour la mise en concession de la branche « électricité » de la SBEE interviendrait au cours du deuxième semestre 2004.

Le projet de loi concernant la réforme de la Fonction Publique devrait être relancé en 2004. Afin de faciliter le contrôle des salaires, une base de données unique a été mise en place fin 2003. En outre, depuis janvier 2003, les départs à la retraite dans la fonction publique sont compensés par des recrutements sur la base de contrats à durée déterminée avec un système d'avancement fondé sur le mérite (et non plus automatique).

COMPTES EXTÉRIEURS

En 2003, le solde global des paiements extérieurs a accusé une nouvelle et forte dégradation, le déficit passant de FCFA 53,9 milliards en 2002 à FCFA 134,6 milliards en 2003. Alors que le déficit des transactions courantes se résorbait de plus de la moitié, c'est l'évolution du compte de capital et d'opérations financières, passé d'un excédent de FCFA 53,1 milliards à un déficit de FCFA 83,5 milliards, qui explique l'aggravation du déficit global de la balance des paiements, passé de 2,7 % à 6,5 % du PIB en 2003.

Balance des paiements du Bénin*(en milliards de francs CFA courants)*

	2000	2001	2002	2003 (a)
TRANSACTIONS COURANTES	- 57,4	- 54,9	- 108,8	- 51,1
Balance commerciale	- 88,1	- 131,5	- 161,0	- 109,4
Exportations FOB, dont	279,4	273,9	312,1	322,8
<i>Fibres de coton</i>	94,3	89,8	93,4	93,4
<i>Graines de coton</i>	7,3	3,3	2,2	2,4
<i>Réexportations</i>	118,3	98,2	104,0	109,2
Importations FOB, dont	- 367,4	- 405,4	- 473,1	- 432,2
<i>Biens d'équipement</i>	- 61,2	- 72,1	- 71,1	- 78,7
<i>Produits pétroliers</i>	- 56,7	- 55,0	- 63,3	- 71,9
<i>Produits alimentaires</i>	- 84,5	- 86,3	- 120,1	- 123,8
Balance des services	- 39,6	- 32,8	- 39,5	- 26,8
Dont fret	- 50,7	- 56,3	- 72,6	- 69,4
Balance des revenus	- 8,7	- 9,8	- 18,0	- 11,3
Dont intérêts de la dette publique	- 16,1	- 13,5	- 14,3	- 11,3
Balance des transferts courants	79,1	119,2	109,7	96,4
Secteur privé	59,5	58,1	55,3	53,6
Secteur public	19,6	61,1	54,4	42,8
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	121,3	182,3	53,1	- 83,5
Transferts de capital (hors remise de dette)	52,2	35,6	44,0	44,9
Opérations financières	69,13	146,7	9,1	- 128,4
Investissements directs	40,0	30,4	8,5	8,5
Investissements de portefeuille	- 1,6	- 4,4	0,4	- 2,0
Autres investissements	30,7	120,7	0,2	- 134,9
ERREURS ET OMISSIONS	4,5	2,7	1,8	0,0
SOLDE GLOBAL	68,4	130,1	- 53,9	- 134,6
Pour mémoire :				
Financement exceptionnel	21,9	16,6	17,8	17,0
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (Remise de dette)	21,9	16,6	17,8	17,0
Exportations/Importations (%)	76,0	67,6	66,0	74,7

(a) estimations - N.B. : Le signe (+) indique un excédent, le signe (-) un déficit
Source : BCEAO

Le déficit commercial a été réduit d'un tiers en raison, à la fois, d'une baisse des importations (- 8,7 %), reflet des restrictions commerciales apportées par le Nigeria sur certains produits transitant par le Bénin (véhicules d'occasion, textiles, produits alimentaires) au cours de l'année 2003, et d'une augmentation modérée (+ 3,4 %) des exportations. Quant au solde des transferts courants, son excédent a une nouvelle fois diminué (FCFA 96,4 milliards contre FCFA 109,7 milliards en 2002) en raison essentiellement de la diminution des ressources au titre de l'aide budgétaire extérieure.

Aux excédents du compte de capital et d'opérations financières des années précédentes a succédé en 2003 un déficit de FCFA 83,5 milliards. Ce résultat résulte de la chute du poste « autres investissements » qui, excédentaire à hauteur de FCFA 120,7 milliards en 2001, est devenu déficitaire à hauteur de FCFA 134,9 milliards en 2003. Par ailleurs, la diminution des investissements directs ces dernières années reflète le comportement d'attente des investisseurs privés devant la détérioration de la situation en matière de gouvernance.

Selon la Banque mondiale, la dette extérieure du Bénin s'élevait à USD 1,8 milliard à fin 2002, soit 52,9 % du PIB. Cet endettement, pour l'essentiel à long terme et concessionnel, est contracté à hauteur de 81,4 % auprès de créanciers multilatéraux.

Dette extérieure du Bénin				
<i>(encours en millions de dollars)</i>				
	1999	2000	2001	2002
DETTE À COURT ET LONG TERME	1 687	1 602	1 672	1 843
Dette à long terme	1 473	1 446	1 509	1 690
Dette publique garantie	1 473	1 446	1 509	1 690
Dette privée non garantie	0	0	0	0
Recours aux crédits FMI	92	84	77	73
Dette à court terme	122	72	85	80
Dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	8	7	7	7
<i>Envers créanciers publics</i>	7	6	6	6
<i>Envers créanciers privés</i>	1	1	1	1
Pour mémoire				
Arriérés sur principal de dette à long terme	73	17	17	17
<i>Envers créanciers publics</i>	70	14	14	14
<i>Envers créanciers privés</i>	3	3	3	3
Crédits à l'exportation	126	116	102	142
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale / exportations biens et services	344,3	384,4	385,6	384,7
Dette totale / PIB	55,6	58,3	58,5	52,9
Service payé de la dette / exportations biens et services	17,0	18,2	15,7	16,8
Intérêts payés / exportations biens et services	4,9	5,2	5,1	5,5
Dette multilatérale / dette totale	80,3	79,9	81,4	81,4
Sources : Banque mondiale et FMI				

Les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont adopté en mars 2003 le DSRP, ce qui a permis au Bénin d'atteindre le « point d'achèvement » au titre de l'initiative PPTE et de passer au Club de Paris en avril 2003. La totalité de la dette éligible du Bénin vis-à-vis du Club de Paris, soit USD 60 millions, a été annulée le 23 avril 2003. Au total, le Bénin bénéficiera d'une remise de dette extérieure s'élevant à USD 460 millions, soit une diminution, en valeur actuelle nette, de 31 %, économisant ainsi FCFA 9,6 milliards de charges sur le service annuel moyen de la dette sur une période de 30 ans.

Par ailleurs, ayant atteint le « point d'achèvement », le pays a pu bénéficier d'une annulation intégrale de sa dette bilatérale vis-à-vis de la France, de l'ordre de EUR 40 millions.

L'agence Standard & Poor's a procédé, en novembre 2003, à la notation du Bénin qui a bénéficié d'un "B+ à long terme" et d'un "B à court terme avec une perspective stable" en raison, selon l'agence, de sa politique budgétaire prudente, des réductions de dettes attendues de PPTE et de son appartenance à la Zone franc.

SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire béninois comptait en 2003 sept banques en activité : la Bank of Africa Bénin (BOA B), la Banque Internationale du Bénin, Ecobank, la Financial Bank, la Continental Bank (dont le capital est détenu à hauteur de 43 % par l'État) et la Diamond Bank Bénin. La Société Générale de Banque au Bénin (filiale de la Société Générale française) a débuté ses opérations en février 2003. Une huitième banque est entrée en activité en mars 2004, une filiale de la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSCIC). La BOA représente 40 % du total du bilan du secteur, devant Ecobank.

Par ailleurs, la micro finance joue un rôle croissant puisque 15 % des crédits à l'économie en 2003 ont été accordés par les organismes de ce secteur. De plus, des banques commerciales pratiquent désormais ce type de micro prêts, soit directement comme la SGBBE, soit indirectement, en créant comme la Financial Bank un établissement, Finadev SA, spécialisé dans les opérations de ce secteur.

Système bancaire du Bénin								
<i>(en milliards de francs CFA)</i>								
ACTIF	2001	2002	2003*	PASSIF	2001	2002	2003*	
Op. de trésorerie et interbancaires	198	182	166	Op. de trésorerie et interbancaires	42	34	51	
Opérations avec la clientèle	208	259	325	Opérations avec la clientèle	400	442	469	
Opérations sur titres et diverses	79	79	87	Op. sur titres et divers	19	16	30	
Valeurs immobilisées	23	28	32	Provisions, Fonds propres et ass.	49	57	59	
Total actif	509	548	610	Total passif	509	548	610	
Hors-bilan								
Engagements de financement	19	25	33	Coefficient net d'exploitation (%)	66,5	66,3	62,6	
Engagements de garantie	59	75	80	<i>(Frais gén. + dot. am/PNB)</i>				
Engagements douteux	1	0	0	Taux de marge nette (%)	19,7	35,3	24,5	
Autres engagements	2	2	2	<i>(Résultat net/Produit net bancaire)</i>				
Total Hors-Bilan	81	101	114	Coefficient de rentabilité (%)	13,3	21,1	14,3	
				<i>(Résultat net/Fonds propres)</i>				

Source : Commission bancaire de l'UMOA / (*) : chiffres provisoires

Les banques béninoises ont continué de développer leur activité, le bilan agrégé du système bancaire progressant en 2003 de 11,3 % par rapport à 2002. L'augmentation des ressources est due pour l'essentiel à celle des dépôts de la clientèle (+ 6,1 %). Concernant les emplois, la distribution des crédits à la clientèle s'est maintenue, en 2003, à un rythme extrêmement soutenu (+ 25,5 %), déjà observé en 2002 (+ 24,5 %), essentiellement du fait du développement des crédits à court terme. Cette croissance très forte des crédits reflète celle des investissements, notamment dans l'immobilier, les télécommunications et les travaux publics. La première Banque de l'Habitat, lancée en juin 2004, à l'initiative de la BOA, qui en détient 50 % du capital, proposera aux particuliers des formules d'épargne logement défiscalisées et accordera des crédits à long terme en remplacement des crédits à la consommation qui en faisaient souvent fonction.

Le résultat net du système bancaire est estimé à FCFA 9 milliards pour 2003, en recul de 17 % par rapport à 2002. Cette évolution, malgré une hausse de 19 % du produit net bancaire, tient à la croissance des frais généraux (+ 12 %) et surtout à la constitution de provisions pour risques. En conséquence, le coefficient de rentabilité du système bancaire, passe de 21,1 % en 2002 à 14,3 % en 2003.

PERSPECTIVES

Les prévisions du FMI pour 2004 font apparaître un taux de croissance du PIB réel de 6 %, ce qui constitue déjà un chiffre ambitieux au regard, à la fois, des résultats décevants de la campagne cotonnière 2003/2004 et des répercussions des restrictions commerciales apportées par le Nigeria. L'inflation devrait se stabiliser dans les limites de la norme communautaire de 3 %. Le déficit du compte courant extérieur devrait être réduit en relation avec l'amélioration attendue des termes de l'échange.

Mais la réalisation de ces prévisions dépendra étroitement de l'évolution des relations entre le Bénin et le Nigeria. Sensible dès le dernier trimestre 2003, le recul de l'activité touche, pour les premiers mois de 2004, tous les secteurs de l'économie. Au premier trimestre 2004, le chiffre d'affaires du secteur secondaire (14 % du PIB) connaît une baisse de 14 % par rapport au premier trimestre 2003. Les activités de négoce sont les plus touchées avec un recul de 28 % du chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2003 et de 31 % par rapport au dernier trimestre 2003.

Les conséquences de cette réorientation structurelle de l'économie béninoise vont de plus en plus peser sur la situation des finances publiques. Pour 2004, le budget de l'État tablait sur des recettes de FCFA 380 milliards pour des dépenses de FCFA 492 milliards, soit un déficit prévisionnel de FCFA 112 milliards, soit environ 5 % du PIB. La chute des recettes budgétaires constatée au 1^{er} trimestre 2004, de l'ordre de FCFA 18 milliards, s'avère inquiétante et concerne prioritairement les recettes douanières qui enregistrent un manque de FCFA 11 milliards.

Dans ce contexte, les autorités ont publié un « plan de relance des activités économiques » concernant trois domaines :

- pour le port et les activités de transit, abaisser les conditions tarifaires et lutter contre les fraudes,
- concernant l'industrie, réduire le coût de l'énergie vendue aux entreprises, favoriser les investissements dans des secteurs permettant une diversification de l'économie et réduire la pression fiscale envers les principales entreprises du secteur formel qui représentent une part très importante des impôts collectés,
- entreprendre une réflexion sur l'avenir des relations commerciales avec le Nigeria.

La fragilité de la structure économique du Bénin, la faiblesse des indicateurs humains de développement et des infrastructures, la lenteur des réformes et les difficultés de mise en place d'une stratégie de développement industriel alternatif au modèle de commerce de réexportation jusqu'à présent dominant, constituent pour les autorités béninoises un défi économique et social, d'autant que le pays doit faire face à la crise de sa rente cotonnière.